



Mâcon, le 1 5 SEP. 2022

Mairie de Berzé-La-Ville A l'attention de Monsieur le Maire 2 rue des écoles 71960 Berzé-la-Ville

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Service Mobilités Durables et Transition Energétique

Réf: 2022MDTE-30

Objet: transport scolaire – Information sur la situation du transport scolaire sur la commune de Berzé-la-Ville

Monsieur le Maire,

Depuis la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2022, une augmentation importante du nombre d'élèves a été constatée aux arrêts de bus.

A 4 reprises, certains élèves n'ont pas pu être pris en charge à l'arrêt Château Chardon à Berzé-la-Ville. La ligne 206.01 « Sologny-Mâcon » desservant cet arrêt étant saturée pour le circuit de 6h59, arrivée à 7h46 à Mâcon.

C'est pourquoi Maisonneuve, en charge du transport scolaire pour MBA a dévié la ligne 201.01 qui rejoint Prissé à Mâcon avec un départ à 6h50.

En rajoutant un arrêt en tête de ligne, l'arrêt Château Chardon peut donc être desservi pour permettre à tous les élèves de rejoindre leur établissement scolaire.

Parce que cet arrêt est rejoint en premier, le car passe à 6h40, soit 19 minutes plus tôt que l'autre ce qui contrarie les parents d'élèves et je peux le comprendre.

Néanmoins, l'exploitant manque de moyens pour proposer d'autres alternatives :

- Moyens humains: pénurie de nouveaux chauffeurs et aucun remplaçant disponible en cas de besoin ou d'imprévu.
- Moyens techniques : le dernier véhicule de réserve restant a été affecté en renfort sur une ligne à Hurigny, dans une situation encore plus délicate avec notamment des retards à l'arrivée.

Cette solution reste provisoire, en fonction des fréquentations aux arrêts, elle pourra être réadaptée, Maisonneuve procédant à des comptages par arrêts pour identifier précisément la hausse de fréquentation des services scolaires.

Dans ce contexte, le prestataire tient à rappeler sa motivation à mettre tout en œuvre pour solutionner ces problèmes au plus vite et rappelle que les élèves commençant les cours à 9h sont encouragés à utiliser le deuxième service, moins fréquenté, qui passe à 8h06.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation, La Vice-présidente chargée des Mobilités durables et de la Transition énergétique,

7

Claude CANNET

Dossier suivi par: Arnaud SCHMITT - a.schmitt@mb-agglo.com - 03.85.21.05.66

Mâconnais Beaujolais Agglomération MAGON Cedex
67 esplanade du Breuil • CS 20811 • 71011 MACON Cedex
Tél: 03 85 21 07 70 • Fax: 03 85 40 99 76 • Mail: accueil@mb-agglo.com

Siret: 20007030800016

www.mb-agglo.com